

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
02/1/24
DOSSIER N°5584**

**BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine DEFEMME à Marie-Christine BUNLON
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Hélène PILAT
Marie-Thérèse VIALLE à Laurence CHEVREUX
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des
Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la
Creuse,
VU le rapport CD2023-02/1/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources Humaines,

DÉCIDE,

- D'affecter avant l'adoption du compte administratif les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante :

* Reprise du résultat anticipé de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 13 700 595,37 € au compte 001, en dépense d'investissement donc, au budget primitif 2023 ;

* Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2022 via l'émission d'un titre au compte 1068 pour 14 100 000 € ;

* Reprise du résultat anticipé de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 32 419 577,47 € au compte 002, en recette de fonctionnement donc, au budget primitif 2023.

Adopté : 18 pour – 0 contre – 12 abstention(s)

Se sont abstenus : P. Bayol, E. Bodeau, T. Bourguignon, P. Filloux, MF. Galbrun, ML. Geoffre, M. Jouannetaud (ayant donné pouvoir à MF. Galbrun), JL. Leger, JJ. Lozach (ayant donné pouvoir à JL. Leger), A. Martin, R. Nicoux, I. Penicaud (ayant donné pouvoir à T. Bourguignon)

- De voter le budget primitif 2023 du budget principal tel que proposé ci-dessous.

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2022 + DM n°1, 2 et 3 de 2022	BP 2023
013 : atténuations de charges	620 000,00 €	726 031,00 €	665 000,53 €
016 : APA	16 400 000,00 €	16 655 346,00 €	15 391 000,00 €
017 : RSA	- €	73 500,00 €	50 000,00 €
70 : produits des services, du domaine	1 810 499,80 €	1 838 019,80 €	1 825 000,00 €
73 : impôts et taxes	91 600 000,00 €	97 163 618,00 €	58 969 432,00 €
731 : fiscalité locale	13 643 451,00 €	13 955 218,00 €	52 615 000,00 €
74 : dotations et participations	56 337 675,00 €	58 704 971,00 €	59 971 234,00 €
75 : autres produits de gestion courante	2 702 364,00 €	2 669 913,00 €	2 651 884,00 €
76 : produits financiers	100,00 €	100,00 €	- €
77 : produits spécifiques	4 000,00 €	380 488,00 €	5 000,00 €
78 : reprises sur provisions	- €	- €	- €
Sous total recettes réelles	183 118 089,80 €	192 167 204,80 €	192 143 550,53 €
042 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	4 715 074,00 €	4 800 000,00 €
002 : reprise du résultat antérieur	31 660 403,20 €	31 660 403,20 €	32 419 577,47 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	219 493 567,00 €	228 542 682,00 €	229 363 128,00 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2022 + DM n°1, 2 et 3 de 2022	BP 2023
011 : charges à caractère général	16 667 999,00 €	17 135 813,00 €	19 026 547,00 €
012 : charges de personnel	47 208 700,00 €	48 360 328,00 €	51 933 000,00 €
014 : atténuations de produits	4 797 821,00 €	4 797 821,00 €	4 967 821,00 €
016 : APA (allocations)	34 865 000,00 €	33 497 102,00 €	35 976 000,00 €
017 : RSA (allocations)	16 500 000,00 €	16 500 000,00 €	16 800 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	58 902 805,00 €	60 641 079,00 €	63 585 609,00 €
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	102 525,00 €	106 350,00 €
66 : charges financières	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 150 000,00 €
67 : charges spécifiques	104 180,00 €	107 196,00 €	300 000,00 €
68 : Dotation aux Provisions	- €	83 620,00 €	460 000,00 €
Sous total dépenses réelles	180 647 755,00 €	183 225 484,00 €	195 305 327,00 €
042 : opérations d'ordre	10 830 000,00 €	11 330 000,00 €	11 427 000,00 €
023 : virement à la section d'investissement	21 515 812,00 €	28 413 262,00 €	22 630 801,00 €
022 : dépenses imprévues	6 500 000,00 €	5 573 936,00 €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	219 493 567,00 €	228 542 682,00 €	229 363 128,00 €

Dépenses d'investissement	BP 2022 + RAR	BP 2022 + DM n°1, 2 et 3 de 2022	BP 2023 (dont RAR)
10 : dotations, fonds divers et réserves	326 650,00 €	326 650,00 €	- €
16 : emprunts	11 760 000,00 €	35 760 000,00 €	11 500 000,00 €
20 : immobilisations incorporelles	2 375 394,97 €	2 313 726,97 €	3 501 331,97 €
204 : subventions d'équipement versées	5 904 923,00 €	6 224 923,00 €	8 842 810,07 €
21 : immobilisations corporelles	5 551 437,98 €	5 879 025,98 €	6 037 408,59 €
23 : immobilisations en cours	15 693 000,00 €	15 224 500,00 €	14 912 342,00 €
26 : participations et créances rattachées	- €	- €	- €
27 : autres immobilisations financières	105 948,00 €	105 948,00 €	324 000,00 €
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Sous total dépenses réelles	41 718 353,95 €	65 835 773,95 €	45 118 892,63 €
040 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	4 715 074,00 €	4 800 000,00 €
041 : opérations patrimoniales	1 510 000,00 €	1 623 124,00 €	4 800 000,00 €
001 : Résultat antérieur reporté	7 538 025,24 €	7 538 025,24 €	13 700 595,37 €
020 : dépenses imprévues	2 380 839,81 €	1 838 924,81 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57 862 293,00 €	81 550 922,00 €	68 419 488,00 €

Recettes d'investissement	BP 2022 + RAR	BP 2022 + DM n°1, 2 et 3 de 2022	BP 2023 (dont RAR)
10 : dotations, fonds divers et réserves	2 200 000,00 €	2 400 152,00 €	2 600 000,00 €
13 : subventions d'investissement	4 644 182,00 €	4 340 287,00 €	3 704 541,00 €
16 : emprunts	9 000 000,00 €	25 259 993,00 €	9 000 000,00 €
204 : subventions d'équipement	- €	3 272,00 €	- €
1068 : Affectation du résultat	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	14 100 000,00 €
23 : immobilisations en cours	- €	- €	- €
27 : autres immobilisations financières	87 299,00 €	87 299,00 €	81 146,00 €
45421 : opérations de remembrement	- €	- €	1 000,00 €
Sous total recettes réelles d'investissement	23 931 481,00 €	40 091 003,00 €	29 486 687,00 €
024 : produits des cessions d'immobilisations	75 000,00 €	93 533,00 €	75 000,00 €
040 : opérations d'ordre	10 830 000,00 €	11 330 000,00 €	11 427 000,00 €
041 : opérations patrimoniales	1 510 000,00 €	1 623 124,00 €	4 800 000,00 €
021 : virement de la section de fonctionnement	21 515 812,00 €	28 413 262,00 €	22 630 801,00 €
001 : reprise du résultat antérieur	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	57 862 293,00 €	81 550 922,00 €	68 419 488,00 €

Adopté : 18 pour – 12 contre – 0 abstention(s)

Ont voté contre : P. Bayol, E. Bodeau, T. Bourguignon, P. Filloux, MF. Galbrun, ML. Geoffre, M. Jouannetaud (ayant donné pouvoir à MF. Galbrun), JL. Leger, JJ. Lozach (ayant donné pouvoir à JL. Leger), A. Martin, R. Nicoux, I. Penicaud (ayant donné pouvoir à T. Bourguignon)

- Concernant les avances remboursables aux EPCI dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers.

- Concernant l'application des mesures Laforcade au secteur des personnes handicapées, de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers et le versement des sommes aux structures concernées.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour les deux propositions ci-dessus

- D'accepter la donation par le Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé des œuvres dont il est devenu propriétaire au fil des années, au titre du Fonds régional, pour un montant global de 3 058 586 € conformément à la liste ci-annexée (les crédits correspondants sont prévus en recettes au chapitre 041, article 10251 : écriture d'ordre).

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- De mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, pour un montant global de 3 058 586 € conformément à la liste ci-annexée (les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2023, au chapitre 041 en dépenses, article 21621 : écriture d'ordre).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET